TEXTES ADOPTÉS

P6_TA(2007)0219

Protocole à l'accord de partenariat et de coopération UE/Fédération de Russie *

Résolution législative du Parlement européen du 7 juin 2007 sur la proposition de décision du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Fédération de Russie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne (COM(2007)0138 — C6-0125/2007 — 2007/0048(CNS))

(Procédure de consultation)

Le Parlement européen,

— vu la proposition de décision du Conseil et de la Commission (COM(2007)0138),

— vu le traité CE, et notamment son article 44, paragraphe 2, son article 47, paragraphe 2, dernière phrase, son article 55, son article 57, paragraphe 2, son article 71, son article 80, paragraphe 2, et ses articles 93, 94, 133 et 181 A, en relation avec son article 300, paragraphe 2, deuxième phrase,

— vu le traité CEEA, et notamment son article 101, deuxième alinéa,

— vu l'article 300, paragraphe 3, premier alinéa, du traité CE, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C6-0125/2007),

— vu l'article 43, paragraphe 1, l'article 51 et l'article 83, paragraphe 7, de son règlement,

— vu le rapport de la commission des affaires étrangères (A6-0192/2007);

1. approuve la conclusion du protocole;

2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la Fédération de Russie.